

ZOOM 2014

ENQUETE SUR LE DISPOSITIF « ESPACE SANTÉ JEUNES »



SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE

2. CADRE DE L'ENQUETE

3. CHIFFRES CLÉS

4. PUBLIC REÇU DANS LES ESPACES SANTÉ JEUNES (ESJ) & ACTIONS DES ESPACES SANTÉ JEUNES

4.1. LES JEUNES ET LES ESJ

4.2. LES PARENTS, LES FAMILLES ET LES ESJ

4.3. LES PROFESSIONNELS PARTENAIRES ET LES ESJ

5. FONCTIONNEMENT DES ESJ

5.1. TERRITOIRES

5.2. STRUCTURE GESTIONNAIRE / EQUIPES / MISSIONS

5.3. HORAIRES ET HEURES D'OUVERTURE AUX JEUNES ET A LEUR ENTOURAGE / OUVERTURE DE LA STRUCTURE

6. FINANCEMENTS

7. CONCLUSION

8. ANNEXES

CAHIER DES CHARGES DES ESJ

1. PRÉAMBULE

LES ESPACES SANTE JEUNES ET LA FEDERATION DES ESPACES POUR LA SANTE DES JEUNES

En 1993, la Fondation de France à travers son programme « Santé des Jeunes », participe à la création de lieux d'information, d'écoute, d'évaluation et d'orientation.
De 1997 à 2002, la Fondation de France renforce son programme en lançant successivement trois appels à projet qui permettent la création d'une trentaine de lieux d'accueil dédiés à la santé des jeunes, nommés « Espaces Santé Jeunes ».
Rassemblés en Fédération depuis 2004, les Espaces Santé Jeunes ont adopté un référentiel commun qui repose sur des principes et des valeurs.

LES ESPACES SANTE JEUNES

Les Espaces Santé Jeunes sont destinés à favoriser la prise en compte par les jeunes de leur propre santé, dans ses aspects somatiques, psychologiques et socio-éducatifs, et à faciliter leur accès aux services de prévention et de soins existants.
Les Espaces Santé Jeunes accueillent les jeunes âgés de 11 à 25 ans, les parents et les professionnels.

LA MÉTHODE ESPACES SANTÉ JEUNES :

CONSULTATIONS GRATUITES, AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS, A VOCATION PRÉVENTIVES :

Les professionnels informent, sensibilisent, accompagnent, évaluent les problématiques afin de repérer précocement les situations nécessitant une prise en charge et d'orienter vers des structures spécialisées.

PARTICIPATION ET APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE PAR LE PUBLIC :

Les interventions en promotion de la santé proposées par les ESJ visent avant tout l'expression des participants et leur appropriation de la démarche.

POSTURE PROFESSIONNELLE :

Plutôt que d'amener un message théorique, les professionnels des ESJ partent de l'expression des jeunes, de leurs préoccupations réelles, pour les accompagner dans leur cheminement et leur apporter des informations en adéquation avec leurs questionnements. Les ESJ sont dotés d'équipes interdisciplinaires (médecins, psychologues, travailleurs sociaux...), spécialisés dans la prévention, la promotion de la santé et l'accès aux soins.

ÉCOUTE GÉNÉRALISTE :

Les ESJ accueillent la problématique adolescente dans son ensemble. L'accueil interdisciplinaire permet aux professionnels de croiser leurs regards.

TRAVAIL EN RÉSEAU :

Les ESJ sont bien ancrés dans le paysage sanitaire et social de leur territoire. Ils travaillent avec les professionnels de la santé, du social, de l'éducation, de l'insertion et de la justice pour une meilleure prise en compte des problématiques vécues par les jeunes.

OBSERVATOIRES LOCAUX DE LA SANTÉ DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES :

Les ESJ assurent une fonction de recueil et de veille qui leur permet de mieux connaître les besoins de leur territoire et d'ajuster leur stratégie et actions aux attentes. L'ESJ est une structure de proximité, qui prend en compte dans le développement de ses actions les caractéristiques spécifiques de son territoire. Les ESJ peuvent ainsi développer des actions spécifiques sur des tranches d'âges ou des thématiques particulières en fonction des besoins identifiés du territoire. Ces actions se définissent en fonction des besoins non couverts sur le territoire ou sur l'insuffisance des réponses apportées à certaines problématiques.

2. CADRE DE L'ENQUETE

OBJECTIFS DE L'ENQUETE :

SOUTENIR LES ESPACES SANTÉ JEUNES (ESJ)

- ✓ **Faire valoir la place des Espaces Santé des Jeunes**, leur spécificité et leur légitimité dans le système de santé ;
- ✓ **Rendre lisible les actions et les métiers des ESJ** vis-à-vis des partenaires, des financeurs et des politiques, pour que les ESJ soient identifiés comme structures ressources.

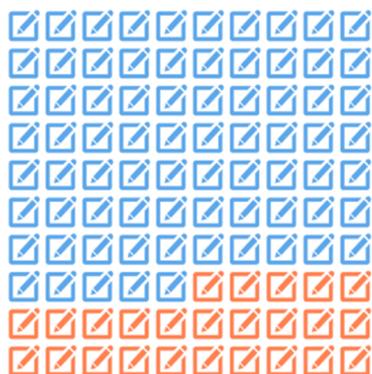
AJUSTER LES PRATIQUES A PARTIR DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- ✓ **Apporter les éléments d'analyse nécessaires à la connaissance des évolutions du public accueilli**, en vue d'ajuster les pratiques aux évolutions des jeunes et de développer de nouvelles actions ;
- ✓ **Favoriser les réflexions méthodologiques et la culture commune** entre les professionnels.

OBSERVER, PROPOSER ET DÉGAGER DES PERSPECTIVES POUR LES POUVOIRS PUBLICS

- ✓ **Collecter et mutualiser les informations des ESJ**, en vue d'établir un état des lieux et de suivre l'évolution du public accueilli, des actions proposées, des emplois et des financements ;
- ✓ **Recueillir des données d'aide à la décision** et à la définition des priorités dans les stratégies de politiques de jeunesse.

Un questionnaire, spécifique et adapté aux pratiques des ESJ, a été élaboré par la FESJ et envoyé aux 32 ESJ adhérents.

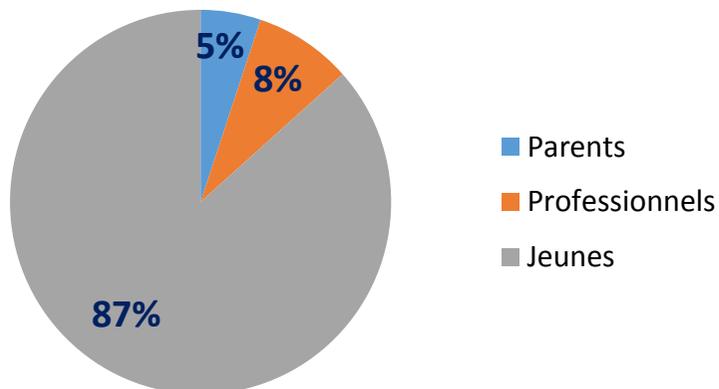


75% des ESJ adhérents ont répondu (24/32)

Les résultats sont globalement complets :

- 80% des questionnaires sont complets (19 ESJ) ou avec 1 réponse/14 manquante.
- 16% questionnaires avec 2-3/14 réponses manquantes (4 ESJ) / 4% (1) questionnaire avec 8/14 réponses manquantes.

EN 2014... 77 500 usagers des services des ESJ



67 000 JEUNES

En accueil individuel et collectif soit 2 100 /par ESJ

12 000 jeunes en entretiens individuels

36 000 entretiens individuels

55 000 jeunes sensibilisés lors d'actions collectives

4 000 PARENTS ET FAMILLES

En accueil individuel et collectif

1 700 en entretiens individuels

2 270 lors d'actions collectives

6 500 PROFESSIONNELS

Animation de réseau

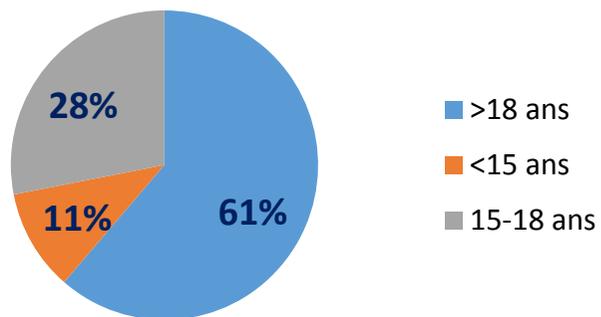
Actions collectives, réunions partenariales et formations soit 200 /par ESJ

4.1. LES JEUNES ET LES ESJ

FRÉQUENTATION : 2100 JEUNES EN MOYENNE PAR ESJ



56% 44%



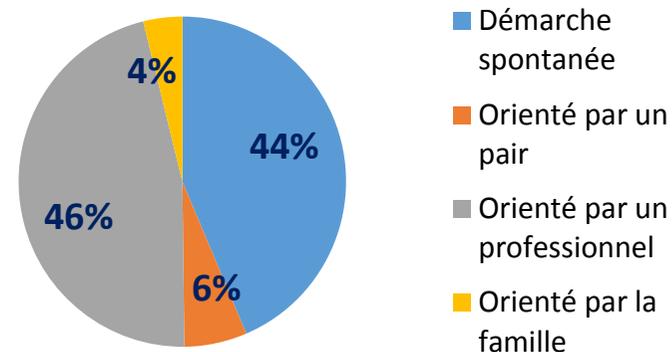
Le cœur de cible des ESJ sont les jeunes entre 18 et 25 ans

46% DES JEUNES SONT ORIENTÉS PAR UN PROFESSIONNEL

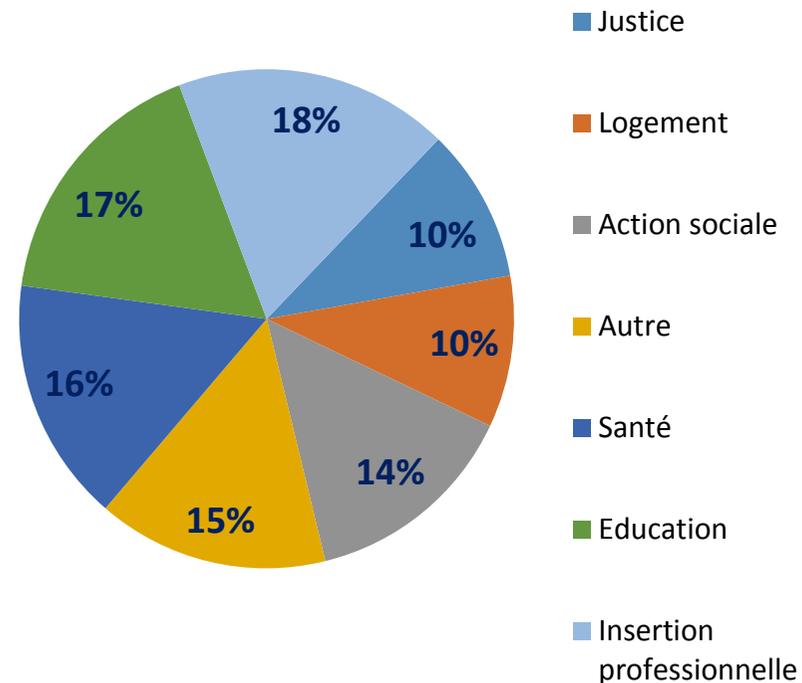
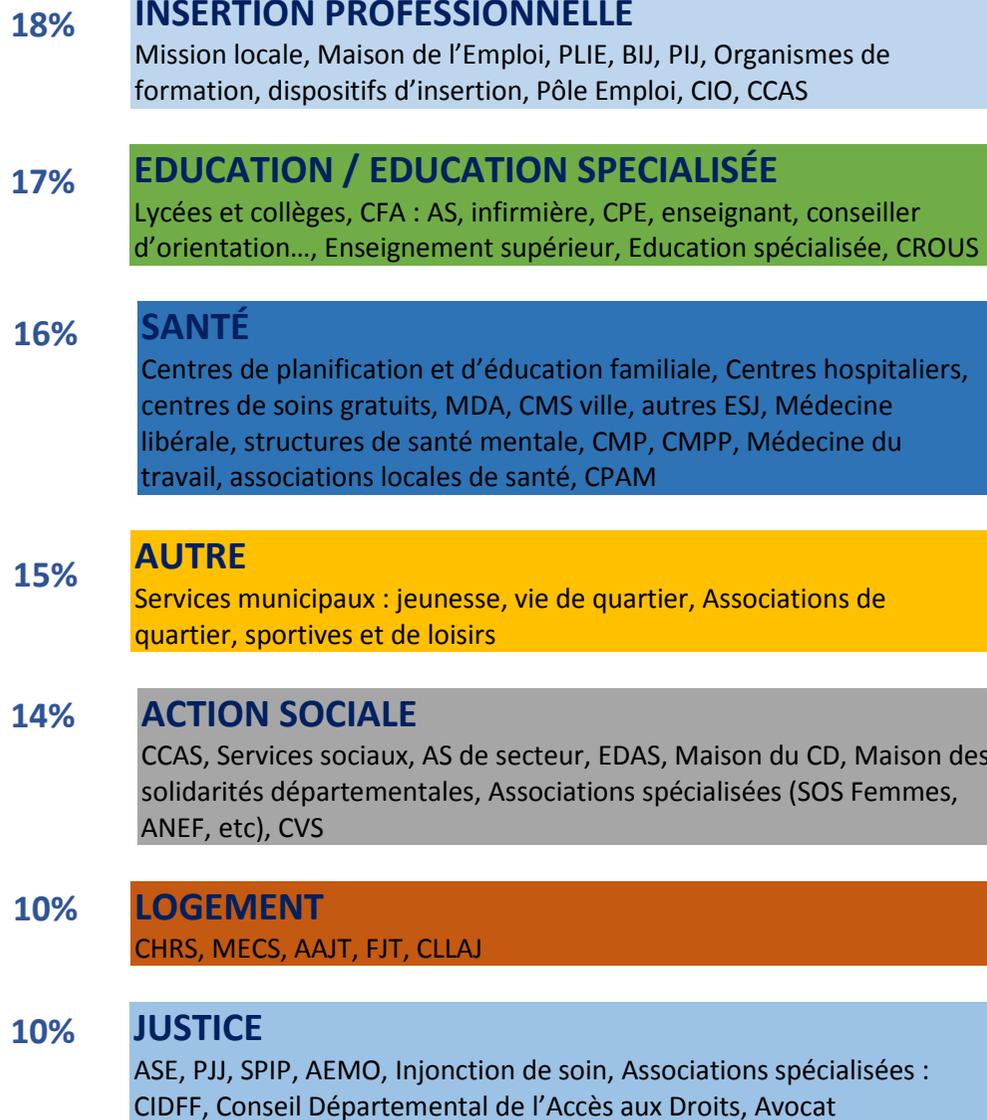
Cela témoigne du travail partenarial avec les professionnels qui interviennent auprès des jeunes.

44 % des jeunes viennent suite à une action collective.
Le « aller vers pour faire venir »

La plupart ont rencontré des professionnels des ESJ, à l'occasion d'actions collectives, organisées hors les murs de l'ESJ



RÉSEAU : LES ESJ RÉPONDENT AUX BESOINS IDENTIFIÉS SUR LES TERRITOIRES PAR LES PROFESSIONNELLS



PROBLÉMATIQUES LES PLUS FRÉQUENTES CHEZ LES JEUNES

Souffrance, mal-être psychologique

1

Difficultés scolaires, décrochage

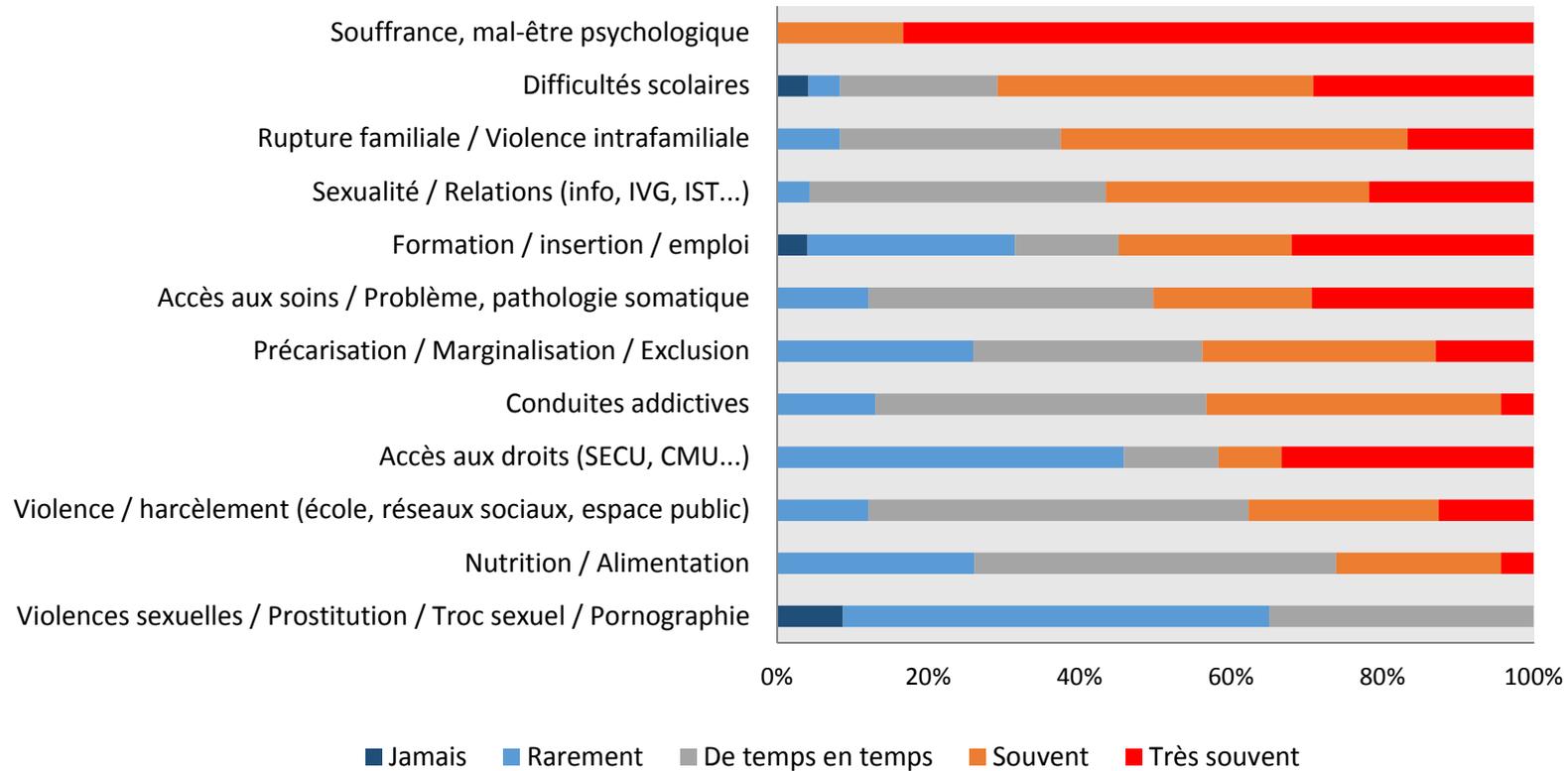
2

Ruptures familiales, violences intrafamiliales

3

Sexualités, info, IVG, IST...

4



ACTIONS PROPOSÉES PAR LES ESJ, A DESTINATION DES JEUNES

ENTRETIENS INDIVIDUELS

373 jeunes en entretiens individuels en moyenne, par an et par ESJ.

Dont 86 % de jeunes en premier accueil
1085 entretiens individuels
2,9 entretiens par jeune, sur une durée 2 mois.

ACTIONS COLLECTIVES

1712 jeunes sensibilisés en moyenne, par an et par ESJ.

89 actions collectives par ESJ

PRINCIPALES THÉMATIQUES DES ACTIONS COLLECTIVES



L'ESJ se distingue par sa proximité et sa souplesse. Elles lui permettent d'aller à la rencontre des jeunes, dans les lieux où ils se trouvent, pour mener des actions collectives de promotion de la santé et de prévention des conduites à risques.

Tous les ESJ mènent des actions de prévention primaire et d'éducation à la santé, souvent en co-animation avec les professionnels des lieux qui accueillent l'équipe de l'ESJ (établissement scolaires, centres de formations, missions locales, centres sociaux, associations de quartier).

Ces actions peuvent aussi se dérouler dans les locaux de l'ESJ, avec les professionnels sollicités.

La rencontre avec les jeunes, lors des actions collectives, permet de présenter l'ESJ et les professionnels et d'amorcer des contacts qui permettront aux jeunes de se rendre ensuite à l'ESJ s'ils le souhaitent.

EXEMPLES D'ACTIONS COLLECTIVES A DESTINATION DES JEUNES

ESJ Neuilly-sur-Seine : « Atelier estime de soi », groupes de discussion avec des élèves, sur le temps de la pause méridienne, au sein de collèges du territoire.

ESJ La Ciotat : Théâtre forum « Moi, je veux gagner du fric », échanges entre les professionnels et les jeunes, sur leurs interrogations quant à l'orientation scolaire.

ESJ Cœur d'Hérault : « Sportez-vous bien » à destination des jeunes du dispositif "Tremplin vers l'emploi", pour promouvoir la santé des jeunes par le biais de l'activité physique.

ESJ Martigues/Port-de-Bouc : Stand au Salon des jeunes de Martigues, jeux sur le thème du numérique et débats sur le harcèlement à l'école et les relations filles-garçons.

RÉSEAU : 40% DES JEUNES SONT ORIENTÉS VERS DES STRUCTURES PARTENAIRES

30% SANTÉ
CMP, CMPP, CPEF, CDAG, CIDDIST, CSAPA, ANPAA, Centres hospitaliers, centres de soins gratuits, MDA, CMS, Médecine libérale généraliste et spécialiste, associations locales de santé

23% INSERTION PROFESSIONNELLE
Mission locale, Espaces dynamiques d'insertion (16-25ans), Maison de l'Emploi, BIJ, CRIJ, Organismes de formation, dispositifs d'insertion (Ecole de la Seconde Chance, GRETA...), Pôle Emploi, CIO, MAIO

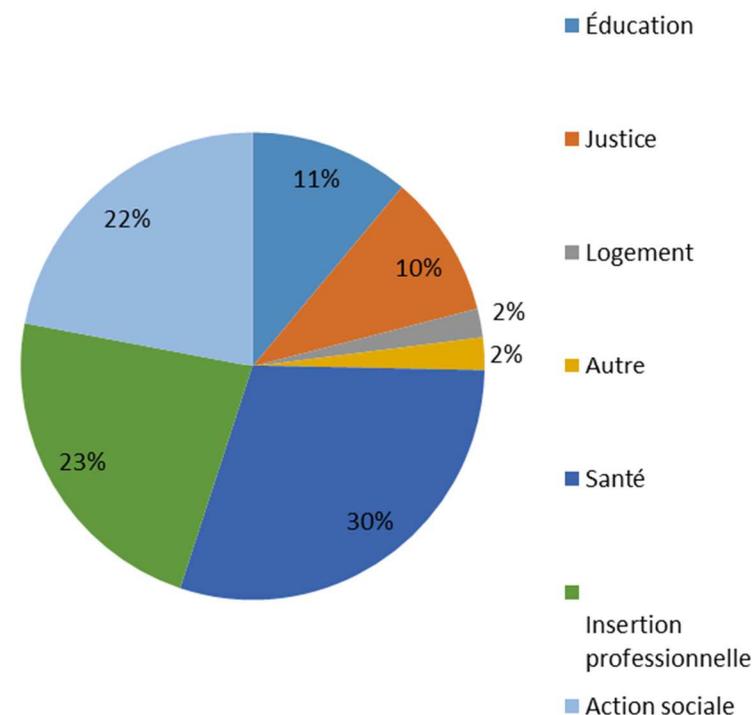
22% ACTION SOCIALE
ASE, CCAS, Services sociaux, AS de secteur, EDAS, Maison du CD, Maison des solidarités départementales, Associations spécialisées (Secours Populaire, Secours Catholique, SOS Femmes...), centres d'hébergement d'urgence, 115, SAO, CPAM services administratifs (ACS, CMU...), CVS, CRIP, MDPH

11% EDUCATION / EDUCATION SPECIALISÉE
Lycées et collèges, Classes relais, Education spécialisée, CROUS

10% JUSTICE
PJJ, SPIP, Service éducatif auprès du tribunal, Services de l'Etat, Maison de Justice et du Droit, Centre d'Accès aux Droits des Etrangers, Conseil Départemental de l'Accès aux Droits, Gendarmerie, Associations spécialisées : CIDFF, Avocats

2% LOGEMENT
CHRS, AAJT, FJT, CLLAJ

2% AUTRE
Services municipaux jeunesse, vie de quartier, Associations sportives et de loisirs



Dans la majorité des cas,
quelques séances, en entretiens individuels, suffisent à désamorcer une situation qui semblait bloquée.

Mais pour les problématiques plus complexes,
les professionnels des ESJ permettent souvent un repérage précoce et une orientation vers des structures qui pourront prendre en charge les jeunes dans la durée.

L'ESJ joue ici son rôle de structure de premier accueil, de structure relais qui rend possible la prise en charge et permet aux jeunes de retourner vers les structures de droit commun.

88 % DES ESJ ACCUEILLENT LES PARENTS ET LES FAMILLES

4 200 ENTRETIENS INDIVIDUELS

- 53 parents-familles
- 2,5 entretiens en moyenne, sur 1 mois et demi
- 480 actions collectives sur le territoire

PROBLÉMATIQUES PRINCIPALES DES PARENTS ET DES FAMILLES



46% DES PARENTS ET FAMILLES ORIENTÉS APRES UN PREMIER ACCUEIL PAR L'ESJ, QUI AURA PERMIS DE PRÉCISER LA PROBLÉMATIQUE.

vers :

- structures spécialisées dans la prise en charge des difficultés familiales : EPE, cellules de thérapies familiales...
- structures de santé mentale : CMP, libéraux
- structures plus spécifiques : CIDFF, Femmes Victimes de Violences

Accompagner les jeunes, c'est aussi accompagner les parents qui en expriment le besoin, par des actions de soutien à la parentalité, des entretiens individuels, des entretiens familiaux et des actions collectives qui réunissent plusieurs parents.

Ces entretiens ont pour objectif de restaurer, de manière positive, la relation et le dialogue au sein de la famille.

Les familles sont souvent confrontées à un parcours de discontinuités, de ruptures, de contacts réitérés avec les structures sanitaires et socioéducatives. Le travail des ESJ s'attache à ce que l'histoire du jeune et/ou de sa famille se construise autour de représentations articulées les unes avec les autres.

Les ESJ tiennent à proposer un soutien à la parentalité et à remplir une fonction de soutien, d'élaboration de la plainte et de formulation de la demande.

La question de l'orientation peut alors ensuite se travailler : orientation vers les structures de soin, reprise de la prise en charge de soin qui aurait été interrompue, indication de thérapie familiale.

EXEMPLES D' ACTIONS COLLECTIVES A DESTINATION DES PARENTS-FAMILLES

ESJ Caudrot : Soirée Familles - échange sur l'éducation : les jeunes et les écrans, les rythmes de sommeil, le travail scolaire,

ESJ Gardanne : Café Santé « la place des écrans chez les enfants et les adolescents »

ESJ Neuilly-sur-Seine : « Adolescence et sommeil : comment faire en tant que parents pour que le sommeil de son adolescent ne devienne pas un cauchemar ? ».

ESJ Villeneuve-la-Garenne : « Questions de Familles : la question des dépendances »

4.3. LES PROFESSIONNELS PARTENAIRES ET LES ESJ

RESEAU : LES ESJ SONT DES LIEUX RESSOURCES POUR 6 500 PROFESSIONNELS DES TERRITOIRES

Des actions variées au travers de formations, accompagnement, réunions partenariales.

1250 ACTIONS COLLECTIVES

202 professionnels sensibilisés, par ESJ.

39 actions différentes à destination des professionnels par ESJ.

1730 REUNIONS PARTENARIALES

Les ESJ ont participé à 54 réunions partenariales, par ESJ

Une bonne inscription territoriale !

128 FORMATIONS

4 formations proposées pour les partenaires, par ESJ

Un soutien est apporté aux professionnels en contact direct avec les jeunes « en souffrance ». Les professionnels des ESJ sont porteurs d'outils, qu'ils partagent avec les professionnels.

Ils sensibilisent les professionnels au repérage précoce de la souffrance psychosociale et à l'orientation.

Ces actions permettent :

- de répondre aux besoins des professionnels qui identifient des problématiques chez les jeunes auxquelles ils ne peuvent pas répondre.
- d'entretenir un réseau dynamique et performant
- de créer des espaces d'échange et d'interconnaissance entre les différents champs professionnels du soin, du social, de l'éducatif, de l'insertion et du juridique.
- de créer des espaces d'échange de pratiques professionnelles et de développement des compétences, afin d'étayer les professionnels dans leur capacité à prendre en compte les problématiques liées à l'adolescence, et plus largement le passage à la vie adulte ;

Ces actions peuvent prendre plusieurs formes :

- sur les lieux de travail des professionnels, à la demande de l'équipe partenaire
- dans les espaces d'accueil des ESJ: en groupe, selon des thèmes proposés en fonction des demandes les plus fréquentes
- dans les espaces d'accueil des ESJ lors des entretiens avec le jeune et le professionnel.

EXEMPLES D' ACTIONS COLLECTIVES A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

ESJ Marseille/ Plan-de-Campagne : Information santé par les pairs, à destination des professionnels des établissements scolaires (lycées et collèges : infirmières scolaires, assistantes sociales, équipes éducatives...).

ESJ Villeneuve-la-Garenne : Journée d'échanges de pratiques, Soutien à la Parentalité, en partenariat avec le CSAPA le Trait d'Union Oppedia qui co-anime l'action.

ESJ Caudrot : Journée conférence-débat sur le thème « Autorité et Adolescence »,

ESJ Boulogne-Billancourt : Café méthodologique, spécifique adolescents/jeunes adultes, pour sensibiliser les professionnels des champs sanitaire, social et éducatif, à la méthodologie de projet en promotion de la santé et en éducation pour la santé.

ESJ Martigues Port-de-Bouc : Journée d'étude : « De la crise d'adolescence aux crises des adolescents: comment expriment-ils leurs maux ? ».

ESJ d'Asnières-sur-Seine : « Mal dans sa peau, Mal d'ados... » rencontre/débat

EXEMPLES DE FORMATIONS PROPOSEES PAR LES ESJ A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

ESJ Vanves : « Prévention des risques suicidaires »

ESJ Albi : « L'Ecoute active et la relation d'aide »

ESJ Albi : « Traiter positivement les situations conflictuelles avec les adolescents ».

ESJ Marseille/ Plan-de-Campagne : « L'approche transculturelle : pratique clinique de l'ESJ de Marseille ».

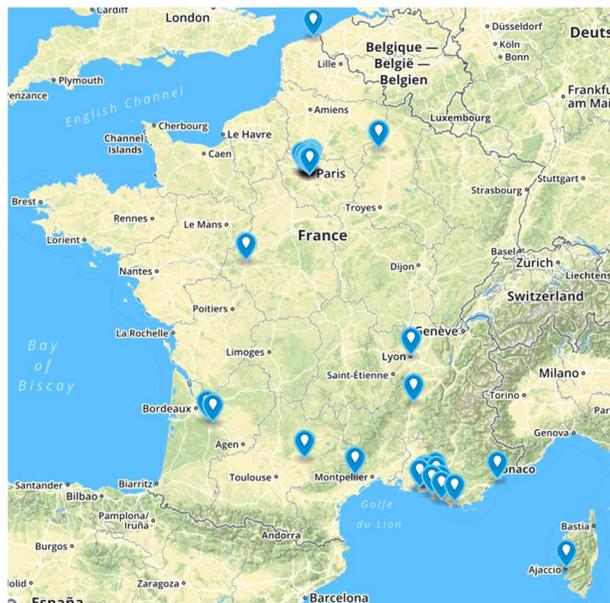
ESJ Bassin Cannois : « Les conduites addictives : comprendre, repérer, agir »

ESJ Aubagne : « Contexte et pratique dans les structures de prévention santé »

ESJ Marseille/ Plan-de-Campagne : « Quelle réalité derrière le concept de parentalité ? »

5. FONCTIONNEMENT DES ESPACES SANTÉ JEUNES

5.1. TERRITOIRES



32 ESPACES SANTÉ JEUNES, Implantés dans 10 régions sur le territoire national.

(Aquitaine, Centre, Champagne Ardenne, Corse, Ile-de-France, Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes)

ZONES D'INTERVENTIONS DES ESJ

Population moyenne de la zone d'implantation des ESJ : 157 700 hab.

Selon l'INSEE, les 11-25 ans représentent 30.4 % de la population française au 1^{er} janvier 2015.

La zone d'implantation moyenne des ESJ est par conséquent composée de 47 940 jeunes.

Un écart important existe entre le nombre de jeunes qui devrait bénéficier d'actions de prévention et les moyens dont disposent les ESJ.

46 % des ESJ ont une double implantation centre-ville et quartier.

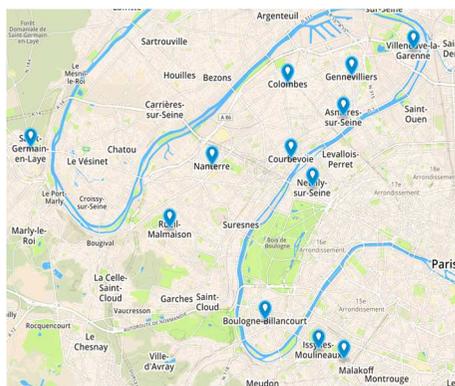
21 % des ESJ sont implantés en zone périurbaine.

14 % des ESJ sont implantés en zone rurale.

Les ESJ sont essentiellement situés en zone urbaine ou péri-urbaine à l'exception de l'ESJ du Cœur d'Hérault (Lodève, Gignac, Clermont l'Hérault) et de l'ESJ de Cadillac qui se trouvent en zone rurale. Les ESJ de Caudrot, d'Albi et de Tours interviennent également en zone rurale. Quelques structures péri-urbaines touchent également des zones rurales du fait de leur implantation limitrophe et par le développement de permanences de proximité.

50% des ESJ sont situés en zone Contrats de ville.

95 % des ESJ mènent des actions sur des territoires QPV.



ILE DE FRANCE



PACA

DES PORTAGES ADMINISTRATIFS MULTIPLES

47% DES ESJ SONT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES

ESJ associatifs : ESJ Albi, ESJ Aubagne, ESJ Cannes, ESJ Caudrot, ESJ Dunkerque, ESJ La Ciotat, ESJ Marseille, ESJ Saint-Germain en Laye, ESJ Tours.
ESJ associatifs portés par d'autres dispositifs : ESJ Villeneuve porté par le Centre de santé Croix-Rouge, ESJ de Rueil-Malmaison porté par le Centre de Santé SANTHAR (qui gère également un CPEF), ESJ Lyon porté par le CRIJ Rhône-Alpes, ESJ Ajaccio et l'ESJ Toulon portés par la prévention spécialisée, et l'ESJ Gardanne porté l'Association d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

31% DES ESJ SONT PORTÉS PAR DES MUNICIPALITES

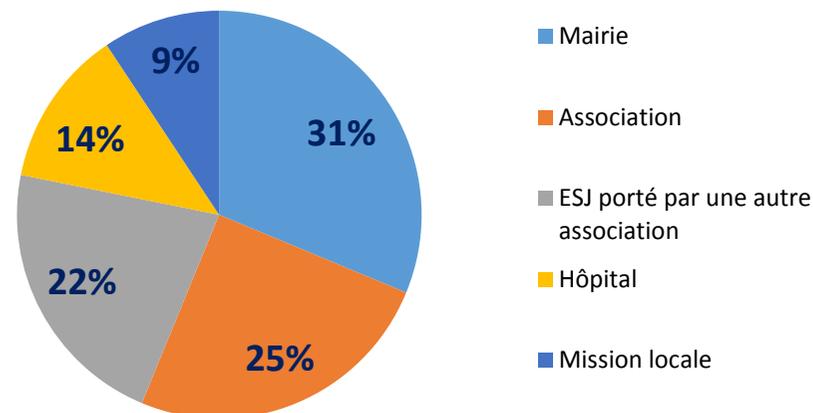
ESJ Boulogne-Billancourt, ESJ Colombes, ESJ Gennevilliers, ESJ Neuilly-sur-Seine, ESJ Issy-les-Moulineaux, ESJ Vanves, ESJ Nanterre, ESJ Asnières-sur-Seine, ainsi que l'ESJ de Valence (16-25 ans) au côté du Point Relais Oxygène (PAEJ 13-25 ans) tous deux portés par la Mairie de Valence et l'ESJ Courbevoie Ecoute Jeunes et Parents.

13% DES ESJ SONT PORTÉS PAR LES CENTRES HOSPITALIERS

ESJ Pays Martégal porté par le Centre Hospitalier de Martigues, les ESJ d'Aix-en-Provence, de Berre et de Vitrolles portés par le Centre Hospitalier Montperrin.

9% DES ESJ SONT PORTÉS PAR DES MISSIONS LOCALES

L'ESJ la Pause Santé Jeunes Cœur d'Hérault (Mission Locale du Cœur de l'Hérault), l'Espace d'accueil et d'écoute Jeunes Cadillac (Mission Locale des 2 Rives), l'ESJ de Reims (Mission Locale de Reims).



Les portages administratifs sont variés, avec une concentration dans les zones urbaines.

Les Espaces Santé Jeunes sont portés par différentes entités administratives en fonction des territoires et de leur histoire.

Les ESJ sont nés de la rencontre entre le diagnostic des besoins des jeunes sur un territoire et la volonté des professionnels de terrain et des élus d'apporter une réponse à ces besoins et demandes.

Il existe des spécificités géographiques liées à l'histoire des territoires :

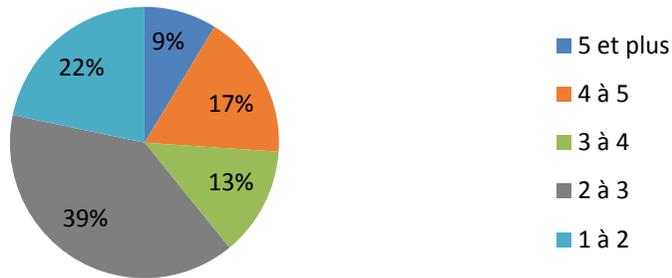
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 10 ESJ,
6 ESJ sont associatifs, 4 ESJ sont portés par un centre hospitalier.

En Ile-de-France, sur 12 ESJ,
9 ESJ sont portés par des municipalités, 3 ESJ par une association.

**UNE COHÉRENCE DE MISSIONS ET D' ACTIONS
COORDONNÉES ET DYNAMISÉES PAR LA FEDERATION DES ESPACES SANTÉ JEUNES**

COMPOSITION DES EQUIPES DES ESJ

3.06 ETP EN MOYENNE PAR ESJ



6 personnes composent l'équipe d'un ESJ, en moyenne.

STATUTS

- 91% des professionnels sont salariés.
- 9% des professionnels sont mis à disposition par une structure partenaire.
- Seuls les membres des Conseils d'administration sont bénévoles.

Certains ESJ se sont adjoint des compétences externes par la mise à disposition de personnel, qui est le résultat de la concrétisation des partenariats.

Une INTERDISCIPLINARITÉ réfléchie et corrélée avec les besoins des jeunes

- 97% des ESJ ont dans leur équipe un-e psychologue.
- 46% des professionnels relèvent du secteur de la santé.
- 12% des professionnels relèvent du secteur du travail social.

L'interdisciplinarité est un principe fondamental dans les ESJ. Les professionnels prennent en compte la santé des jeunes accueillis, de manière globale.

Les postes de coordination ou de responsable d'ESJ sont assurés par des professionnels qui ont une double fonction. En l'occurrence, ils sont majoritairement psychologues, médecin ou travailleurs sociaux.

Les postes administratifs (direction, coordination) sont essentiels pour le développement de la structure, l'animation des partenariats et le développement d'un plaidoyer à destination des pouvoirs publics sur la santé des jeunes.

Les ESJ bénéficient de compétences médicales. Ils sont médecins généralistes, infirmiers, pédiatres, gynécologues, diététiciens, dentiste, etc. Ils proposent des consultations qui sont plus de l'ordre de la prévention et de la promotion de la santé, et de l'orientation vers le droit commun.

Les professionnels du social travaillent essentiellement sur l'accès aux droits des jeunes. Ils ont un rôle important d'accompagnement des jeunes vers les structures de droit commun.

Les professionnels regroupés dans la catégorie « autres » sont des professionnels qui ont des compétences complémentaires telles que la socio-esthétique, la thérapie familiale, la médiation relationnelle, l'art thérapie, etc.

PERCEPTION DES PROFESSIONNELS, SUR LEURS MISSIONS DANS LES ESJ

1. Accueillir, écouter, orienter

2. Accompagner, assurer le suivi

3. Proposer des actions collectives de promotion de la santé

4. Travailler en réseau, valoriser le partenariat

5. Informer, sensibiliser

6. Repérer précocément les situations nécessitant une prise en charge

7. Développer la fonction d'observatoire local

Ces missions sociales sont classées par ordre de priorité pour les professionnels, dans l'organisation de leur travail.

Au quotidien, les missions liées à la participation des jeunes sont les plus représentées.

Les professionnels des ESJ mettent les jeunes au cœur du dispositif.

ACCUEILLIR, ECOUTER, ORIENTER, ACCOMPAGNER

Les interventions en promotion de la santé, proposées par les ESJ, visent avant tout l'expression des participants et leur appropriation de la démarche. Elles cherchent à faire des jeunes les auteurs des projets de prévention et à ne pas se focaliser uniquement sur les comportements, mais à s'intéresser aux réalités de vie et à l'environnement des jeunes.

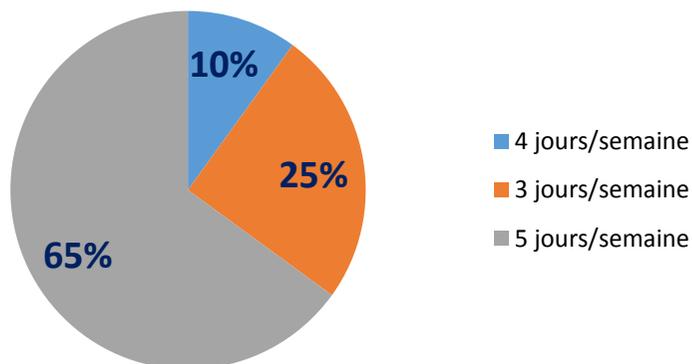
L'accès à l'information ne suffit pas toujours à adopter des comportements favorables à la santé. **Plutôt que d'amener un message théorique et moralisateur, les professionnels des ESJ partent de l'expression des jeunes, de leurs préoccupations réelles, pour les accompagner dans leur cheminement et leur apporter des informations adaptées à leurs questionnements.**

Les approches visant à développer l'estime de soi et les compétences psychosociales sont également développées par les ESJ, elles permettent une réflexion sur certaines prises de risque à l'adolescence, malgré les informations et messages de prévention qu'ils reçoivent.

Le développement des compétences psychosociales et de l'estime de soi favorisent les comportements favorables à la santé et donnent des outils aux jeunes pour éviter les comportements à risques.

26 H d'OUVERTURE par SEMAINE AUX JEUNES ET A LEUR ENTOURAGE

65% des ESJ ouvrent leurs locaux du lundi au vendredi, aux jeunes et à leur entourage. (5 jours de la semaine)



Les ESJ proposent un accueil inconditionnel, libre d'accès et d'adhésion, gratuit et confidentiel avec possibilité d'anonymat, avec ou sans rendez-vous.

Les horaires et les jours d'ouverture sont adaptés en fonction des moyens de la structure et des contraintes des différents publics accueillis (scolarisation, vie professionnelle, etc).

Les mercredis, les temps de pause-déjeuner et les débuts de soirée sont, pour tous les ESJ, des temps de forte fréquentation par les jeunes.

Les permanences d'accueil sans rendez-vous sont déterminées en fonction des professionnels et des compétences présents dans chaque structure. Elles sont variables selon le public accueilli et généralement programmées les après-midi.

Les ESJ sont aménagés de manière conviviale et confortable, et garantissent des espaces de confidentialité.

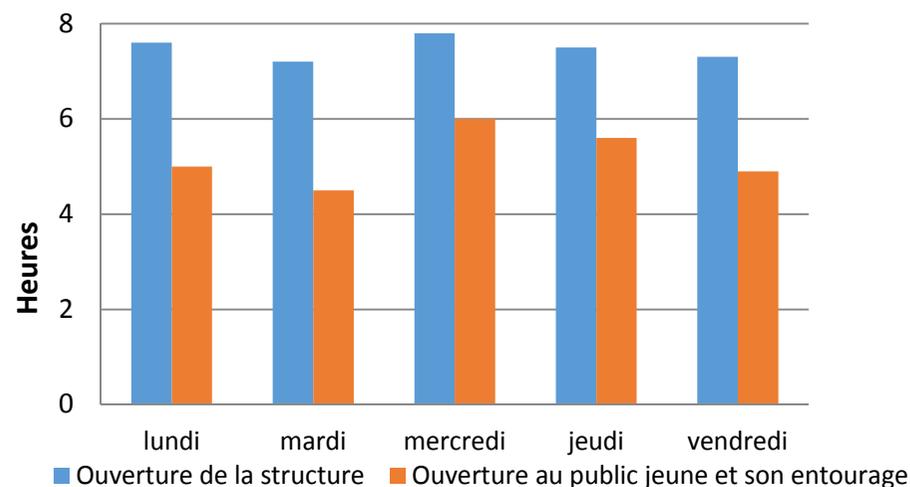
Des permanences peuvent aussi s'organiser dans d'autres lieux, pour se rapprocher et s'adapter au public.

OUVERTURE DE L'ESJ, AUX PROFESSIONNELS

37h30 d'ouverture par semaine, aux professionnels, soit 7h30, par jour, en moyenne.

Le temps de travail durant lequel les professionnels ne reçoivent pas les jeunes dans les locaux de l'ESJ est consacré :

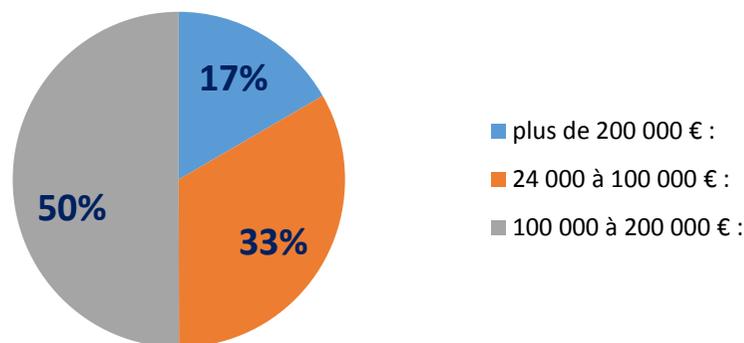
- Aux permanences dans les locaux des partenaires,
- A la préparation et à la mise en œuvre des actions collectives extérieures, à destination des jeunes, de leur entourage et des professionnels,
- A l'accompagnement physique des jeunes auprès des partenaires et auprès des structures de droit commun,
- A la participation aux réunions de réseaux de professionnels,
- Aux réunions d'équipes, pour croiser les regards professionnels sur les jeunes,
- A l'analyse de pratiques et à la supervision,
- Au suivi administratif (rédaction des projets, bilans, évaluations d'actions).



6. FINANCEMENTS

145 846 € DE BUDGET MOYEN PAR ESJ EN 2014

Mais une importante disparité entre les ESJ.
Minimum 24 000 € / maximum 455 801 €

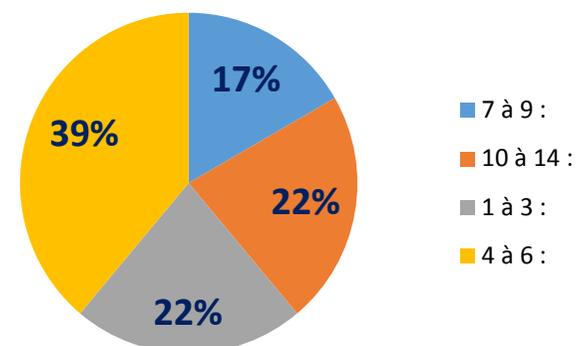


FONDS PUBLICS ET FONDS PROPRES

96 % des revenus des ESJ proviennent de fonds publics,
4 % des revenus des ESJ proviennent de leurs fonds propres.

FINANCEURS

Une diversité et un nombre important de financeurs pour les dispositifs portés par les associations, qui tient au manque de financement des fonctions support et des charges fixes.

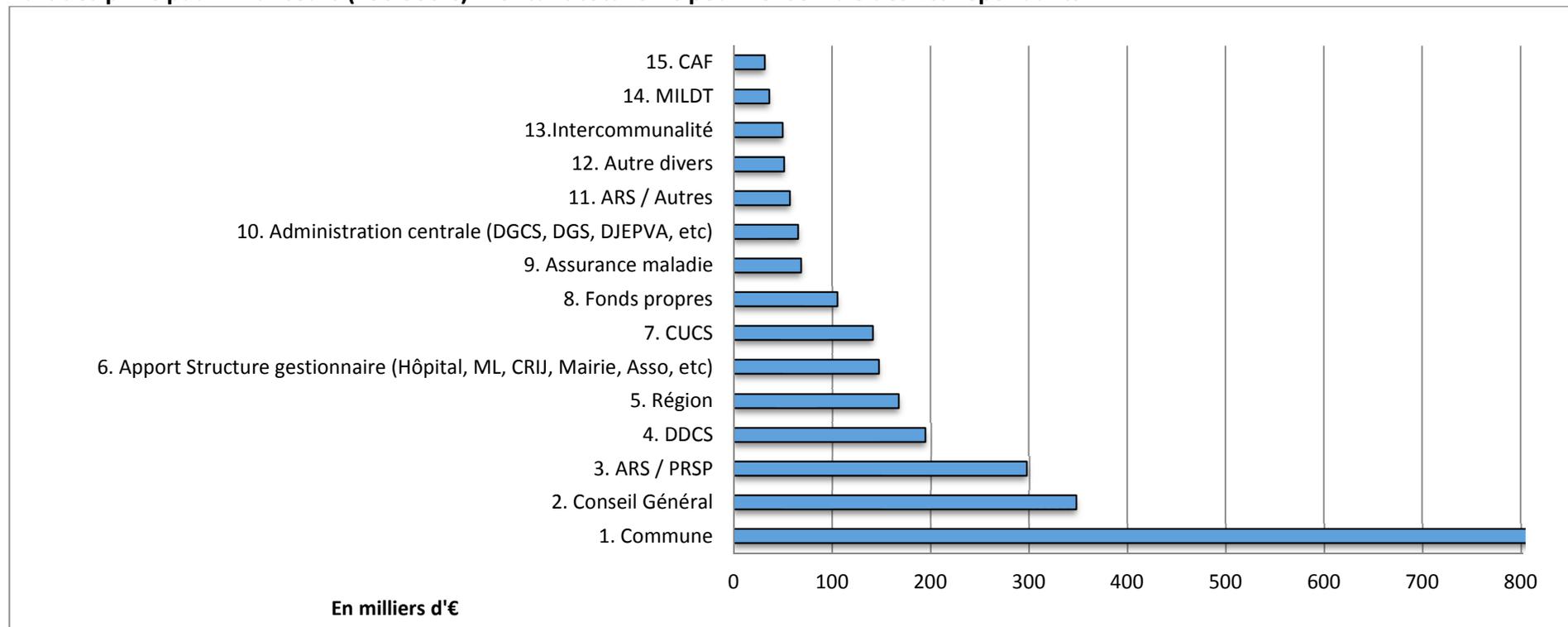


Les actions mises en œuvre par les ESJ s'inscrivent de manière transversale dans le cadre des politiques de santé publique, de cohésion sociale, de politique de la ville et des politiques locales des collectivités territoriales.

La diminution des crédits et l'absence de visibilité sont soulignées par tous les ESJ.

UN TRIPTYQUE : COMMUNES - CONSEIL GENERAL - ARS

Part des principaux financeurs (>30 000 €) Montant total en € pour l'ensemble des ESJ répondants



POUR STABILISER LES FINANCEMENTS, LES DISPOSITIFS DIVERSIFIENT LEUR RECHERCHE

Ces graphiques permettent de mettre en avant les financeurs et leur importance, en termes de fréquence de financement, mais aussi en termes de montant du financement des ESJ. Par exemple, les communes sont un financeur important : en termes de fréquence, ils financent à hauteur de 800 000 € pour 18 ESJ répondants, apportant en moyenne 60 000 €.

Cela met en lumière l'importance de ce financeur, par le montant qu'il apporte ainsi que par la fréquence de son positionnement comme financeur des ESJ.

NOTONS UNE REPARTITION QUI TEND A SE MODIFIER

Le Conseil Général arrive en 4^{ème} position, alors qu'il était en 2^{ème} position en 2012. Cela est lié au désengagement du CG92 auprès de nombreux ESJ du 92.

ATOUTS

- L'expertise des professionnels des ESJ, sur l'accueil et l'accompagnement des jeunes dans leurs spécificités.
- La fréquentation des Espaces Santé Jeunes est en constante augmentation
- La méthode Espaces Santé Jeunes : gratuité, proximité, souplesse et professionnalisme.
- Le réseau des partenaires, la reconnaissance sur le territoire comme « lieu ressource » sur la santé des jeunes.



DIFFICULTÉS

- Les jeunes accueillis sont en plus grande difficulté et les possibilités de répondre aux besoins et demandes sont limitées par les effectifs et les moyens des Espaces Santé Jeunes.
- Alors que les ressources humaines diminuent, rendant l'accueil sans rendez-vous plus difficile à organiser et allongeant les délais pour les rendez-vous.
- Les difficultés financières, la baisse des crédits et le manque de visibilité sont soulignés par tous les ESJ.
- Les personnels « mis à disposition » sont moins nombreux, les structures partenaires rencontrant elles-mêmes des difficultés financières, impactant leurs effectifs.

PERSPECTIVES, AXES D'EVOLUTION

- Avancer dans le développement de financements stables et pluriannuels
- Travailler à la visibilité des missions des ESJ, au travers des nouveaux moyens de communication, utilisés par les jeunes
- Développer les permanences hors les murs de l'ESJ pour renforcer « l'aller vers » et être visibles et connus des jeunes
- Développer les actions à destination des parents, les demandes étant croissantes
- Continuer à développer et à renforcer les partenariats sur les territoires

I. DEFINITION

Les Espaces Santé Jeunes (ESJ) sont destinés à favoriser la prise en compte par les jeunes de leur propre santé, dans ses aspects somatiques, psychologiques et socio-éducatifs, et à faciliter leur accès aux services de prévention et de soin existants.

Public :

- les jeunes âgés de 11 à 25 ans
- les parents
- les professionnels

Prérequis :

La création d'un ESJ ne peut se faire sans une analyse de l'existant des besoins des jeunes et des professionnels.

Le maillage territorial et le développement d'un réseau de professionnels opérationnels et institutionnels est partie intégrante du projet d'un ESJ.

Un ESJ est une structure de proximité qui doit permettre d'être au plus près des publics, sur les lieux où ils se trouvent, par des interventions « aller vers pour faire venir ».

La définition du territoire est prépondérante, pour assurer cette proximité l'ESJ doit couvrir un bassin de population de 100 000 habitants. Au-delà, l'ESJ peut créer des antennes ou des permanences dans des structures partenaires.

La finalité de l'ESJ est de permettre aux jeunes d'accéder aux services de droit commun.

Portage administratif :

Les ESJ peuvent être portés par différentes entités, les porteurs sont libres de choisir le portage administratif qu'il convient à condition qu'ils assurent les missions socles auprès du public jeunes âgés de 11 à 25 ans.

Les ESJ peuvent être portés par :

- des associations créées spécifiquement pour le développement du réseau de professionnels et la création de l'ESJ,
- des associations existantes qui contribuent à d'autres missions,
- des collectivités territoriales, principalement des municipalités,
- des hôpitaux,
- des dispositifs pour les jeunes tels que les Missions Locales, les CRIJ, etc.

Missions socles:

1/ Lieux de prévention et de promotion de la santé, les ESJ proposent accueil individualisé, écoute, accompagnement et orientation aux jeunes âgés de 11 à 25 ans, ainsi que des actions collectives sur les questions relatives à la santé.

2/ Dotés d'équipes pluridisciplinaires, les ESJ interviennent dans le cadre d'une démarche de santé globale au sens de l'OMS, sans spécialisation sur un facteur de risque ou une pathologie.

2/ Les consultations ont vocation à être préventives : informer, sensibiliser et accompagner, évaluer les problématiques et repérer précocement les situations nécessitant une prise en charge, orienter vers des structures spécialisées.

3/ Les ESJ ont vocation à développer le travail en réseau avec les professionnels de la santé, du travail social, de l'éducation et de l'insertion pour une meilleure prise en compte des problématiques vécues par les jeunes.

4/ Les ESJ sont des « observatoires locaux » de la santé des adolescents et des jeunes adultes, ils assurent une fonction de recueil et de veille permettant de mieux connaître les besoins de la population accueillie sur son territoire, ce en collaboration avec les services de l'Etat ou des collectivités.

Missions spécifiques :

L'ESJ est une structure de proximité, elle doit prendre compte dans le développement de ses actions les caractéristiques spécifiques de son territoire.

Les ESJ peuvent ainsi développer des actions spécifiques sur des tranches d'âges ou des thématiques particulières en fonction de besoins identifiés du territoire. Ces actions se définissent également en fonction des besoins non couverts sur le territoire ou sur l'insuffisance des réponses apportées à tels ou tels problématiques. Les ESJ n'ont pas vocation à développer des services déjà assurés sur le territoire.

Enfin les spécificités des ESJ dépendent également du portage administratif et des compétences des professionnels, qui vont orienter le développement d'actions complémentaires.

II. CADRE ET MODALITES D'INTERVENTION D'UN ESPACE SANTE JEUNES

1/ Un lieu d'accueil, d'écoute et de consultation dédié à la santé des jeunes, convivial et confortable, qui garantit des espaces de confidentialité.

Le lieu doit porter un affichage clair sur la prévention et la promotion de la santé. Son implantation géographique doit permettre un accès lisible, facile, identifiable.

Il est important que le local de l'ESJ se distingue des autres services s'il est porté par un organisme support, l'indépendance physique (c'est-à-dire un accès spécifique) est le meilleur gage de neutralité quand celle-ci est possible. Le cas échéant, le visuel de l'ESJ doit être clairement identifiable.

2/ Une souplesse de fonctionnement dans ses modalités d'accès : un accueil inconditionnel, libre accès et d'adhésion, gratuit et confidentiel avec possibilité d'anonymat, avec ou sans rendez-vous.

Les horaires et les jours d'ouverture doivent être adaptés aux contraintes des différents publics accueillis (scolarisation, vie professionnelle, etc.).

Des permanences peuvent être organisées dans d'autres lieux pour se rapprocher et s'adapter au mieux du public concerné.

Des horaires spécifiques peuvent également être aménagés pour les parents.

3/ Un premier accueil très qualifié, une écoute attentive, sécurisante, active et sans jugement, favorisant le développement d'une relation de confiance et l'expression d'une demande.

Le premier contact avec l'ESJ est primordial pour instaurer une relation de confiance, décrypter la demande du jeune, donner des éléments de réponse et identifier vers quel professionnel l'orienter, enfin d'apaiser suffisamment le jeune s'il doit attendre un rendez-vous.

Le premier accueil est assuré par une personne qualifiée pour cette fonction, seule ou en binôme. Cette fonction peut être dédiée à un professionnel de manière permanente ou par roulement des membres de l'équipe.

Le premier accueil peut se faire également en présence de la personne qui l'accompagne, si le jeune est favorable, il peut s'agir d'un professionnel, d'un parent, d'un ami.

4/ Une équipe pluridisciplinaire, qui mobilise des compétences médicales, psychologiques et socio-éducatives.

Les entretiens peuvent être médicaux et/ou psychologiques et/ou sociaux. Quelle que soit la modalité d'entrée du jeune, les professionnels de l'ESJ doivent prendre en compte la santé de manière globale dans l'objectif d'accompagner vers le droit commun.

Les ESJ ont des équipes d'envergure variable en fonction des moyens disponibles, ils peuvent peut s'adjoindre des compétences externes à l'équipe (soit par convention, soit par mise à disposition).

5/ Un réseau de partenaires identifiés : Le développement du réseau de professionnels et des partenariats prend tout son sens pour répondre aux besoins des jeunes et faciliter leur orientation en vue d'une prise en charge globale. Inversement, les professionnels en contact avec les jeunes peuvent orienter les jeunes vers les ESJ. Enfin, la mission « d'aller vers » n'est possible qu'avec l'adhésion des partenaires qui accueillent des jeunes, elle permet de rencontrer les jeunes sur leur lieux de vie (établissements scolaires, centres sociaux, quartiers, milieux festifs, etc.) et leur présenter l'ESJ et ses missions.

III. PRESTATIONS PROPOSEES

1/ Actions auprès des adolescents et des jeunes adultes

Accueil individualisé : écouter, informer, sensibiliser, prévenir, accompagner, suivre et/ou orienter le jeune sur les questions relatives à la santé et à l'accès aux droits. Cet accueil peut se faire à l'ESJ ou par des permanences dans des structures partenaires.

Actions collectives d'information, de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé dans les locaux de l'ESJ, dans les lieux de vie de jeunes dans le cadre de partenariat ou à l'occasion d'évènements publics.

L'ESJ doit pouvoir répondre aux demandes variées des jeunes, souvent intriquées entre le somatique, le psychologique et le social :

- des demandes essentiellement somatiques: plaintes corporelles, troubles alimentaires, contraception, gynécologie, sexualité, dépistage IST/VIH, bilan de santé, etc.
- des demandes d'ordre psychologique : problèmes relationnels, conflits familiaux, décrochage scolaire, angoisse, troubles du sommeil, déprime, violences, conduites addictives, idées suicidaires, etc.
- des demandes relevant de l'accès aux droits et de l'insertion en lien avec les partenaires : accès à la CMU, mutuelle, chômage, logement, etc.

2/ Actions auprès des familles

Le soutien à la parentalité a toute sa place dans les ESJ afin de comprendre avec les parents les problématiques vécus par les jeunes. Un accueil individualisé peut être organisé et également des actions collectives, tels que des groupes de paroles, des sensibilisations thématiques, etc.

L'action auprès des familles peut être limitée puisqu'elle dépend des moyens de l'ESJ. S'il n'y a pas d'actions spécifiques pour les parents, les ESJ doit pouvoir assurer un temps d'écoute aux parents quand ils le sollicitent.

3/ Actions auprès des professionnels et des partenaires

Inscrit sur un territoire donné, l'ESJ identifie le réseau de partenaires et de professionnels qui travaillent avec ou en lien avec les jeunes. Ils concernent les champs de compétences de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de la justice. Les ESJ s'inscrivent dans la mise en place et au développement de réseau de prévention, de santé et d'accès aux droits.

Les principaux partenaires des ESJ sont :

- les établissements scolaires (collèges, lycées, université) et leurs professionnels de soins (les infirmières scolaires)
- les centres de formation professionnelle,
- les missions locales,
- les maisons des adolescents,

- les centres sociaux, maisons de quartiers, de jeunes, associations locales,
- les professionnels de soins libéraux et hospitaliers, les CMP/CMPP, les centres de santé (municipaux, associatifs), les centres de dépistages
- les centres de planification et d'éducation familiale
- la prévention spécialisée,
- les centres d'hébergement d'urgence,
- l'école des parents et des éducateurs,
- les maisons d'enfants à caractère social
- les services d'Aide sociale, et plus spécifiquement l'aide sociale à l'enfance
- l'assurance maladie, la caisse des allocations familiales
- la protection judiciaire de la jeunesse.

L'identification d'un réseau de partenaires permet d'une part, l'orientation des jeunes vers des spécialistes selon les problématiques, et d'autre part, permet de répondre aux besoins des professionnels.

L'ESJ peut mettre en place des actions spécifiques pour les professionnels : sensibilisation, formation, supervision, etc.

IV. PARTENAIRES

Dès l'élaboration du projet de création d'un ESJ, toutes les parties prenantes doivent être sollicitées.

Les partenaires opérationnels sont cités ci-dessus. A noter que les ESJ gérés par des associations peuvent s'adjoindre dans leur Conseil d'administration de représentants des partenaires opérationnels.

Les partenaires institutionnels : les collectivités territoriales concernées (ville, intercommunalité, conseil général, région), les Agences régionales de santé (ARS), les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), la Politique de la Ville.

Un comité des financeurs peut être organisé annuellement afin de réunir l'ensemble des partenaires financiers et d'échanger sur les projets de l'ESJ.

V. LE SUIVI DES ESJ

Les ESJ mettent en place des dossiers individualisés pour le suivi de chaque jeune. Un recueil de données s'effectue grâce à ces dossiers qui permettent de suivre chaque situation. Les ESJ peuvent ainsi analyser les caractéristiques des personnes accueillies pour mieux répondre à leurs besoins.

Dans la définition de leurs indicateurs, les ESJ doivent être en mesure de répondre aux indicateurs suivants concernant le public rencontré :

- **File active** : une personne ayant été vue physiquement au moins une fois dans l'année (dans la structure ou dans une permanence chez un partenaire) *La file active jeune et parent doivent être distinctes. Si la structure a une antenne, la file active doit être comptabilisée distinctement.*
- **Nombre de passages** : la personne est comptabilisée à chaque passage, qu'elle soit vue dans la structure ou à l'occasion d'une permanence extérieure chez un partenaire.
- **Nombre d'actes** : A chaque passage correspond un acte : un premier accueil, « un maintien du lien », un entretien psy, un entretien social, un entretien médical, un entretien de socio-esthétique, etc.
- **Provenance des personnes** : orientation par un professionnel, orientation par la famille, bouche à oreille par un pair, connaissance via le site internet, suite à une sensibilisation grand public, suite à sa participation à une action collective.
- **Caractéristiques des personnes reçues** : âge, sexe, situation liée au logement, statut (scolarisé, déscolarisé, en formation, en emploi, etc.), **motifs de leur venue** et **besoins identifiés par les professionnels.**
- **Nombre de personnes orientées, nombre d'orientations par spécialité**
- **Nombre d'actions collectives** et les thématiques abordées, **nombre de personnes touchées** par les actions collectives.

Concernant le public des professionnels, l'ESJ doit préciser quelles sont les actions mises en place et le nombre de personnes touchées. Il doit pouvoir distinguer les actions d'information et de sensibilisation, les actions de formations, et les actions spécifiques d'accompagnement (supervision, analyse de la pratique, groupe de parole).

Enfin concernant le partenariat, l'ESJ doit être en mesure de donner des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment le nombre de réunions qu'il met en place pour initier, développer et concrétiser le travail en réseau.

Des outils internes aux ESJ doivent permettre également d'évaluer le fonctionnement du partenariat, l'accompagnement des professionnels, la satisfaction des jeunes et des professionnels.

Les indicateurs quantitatifs et les informations qualitatives recueillies sont compilées et mis en perspectives dans les rapports annuels d'activités.

Le rapport d'activités doit également faire figurer les moyens de l'ESJ, le nombre d'ETP dont les mises à disposition, les compétences de l'équipe, et les financements.



Fédération des Espaces Santé Jeunes
35 rue Estelle – 13001 Marseille
04.91.13.71.89 / 06.35.13.14.29
coordination@fesj.org
www.fesj.org